

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 22 octobre.

La cour de cassation a terminé les trois affaires du *Charivari*, de la *Tribune* et du *National*, et dans toutes les trois elle a donné satisfaction aux haines du Château et aux rancunes de palais.

Cet événement est entouré de circonstances tellement graves que la presse monarchique elle-même ne peut s'empêcher de laisser tomber des paroles amères sur un régime qui permet que de pareilles monstruosités soient couvertes du prétexte de la loi. Nous rapportons plus bas les réflexions que le *Constitutionnel* et le *Journal du Commerce* publient à ce sujet.

En effet, le tort ici n'est pas aux hommes qui se vengent quand ils en trouvent une bonne et sûre occasion ; le tort n'est pas à la chambre des députés, juge et partie dans sa misérable cause ; le tort n'est pas à la lourde colère de M. Persil et de M. Dubois (d'Angers) ; le tort n'est pas à la cour d'assises de Seine-et-Oise qui s'est regardée comme engagée à maintenir l'arrêt de la cour d'assises de Paris, par amour-propre de corps ; ni enfin à la cour de cassation qui a cru devoir maintenir cette série d'iniquités légales : le tort est aux lois de la restauration qui, fondées sur une charte octroyée, devaient désarmer les citoyens et la presse devant les pouvoirs issus de la royauté ; le tort est aux escamoteurs de 1830 qui ont conservé intact ce code de violences et de rapines, sans que le peuple alors y prit garde, sachant bien eux que plus tard ils auraient besoin d'y recourir.

En vérité, on ne sait plus où l'on en est, quand on étudie la position réelle et légale de la liberté dans ce pays révolutionnaire où le peuple s'était flatté, il y a trois ans, de compléter par sa victoire l'œuvre de 89. La liberté individuelle, la liberté d'association, la liberté de la presse, la publicité des débats judiciaires, toutes ces garanties de la moralité politique, il ne nous en reste pas l'ombre, dès que le pouvoir ose appliquer les lois qu'il a sous la main.

La *Tribune* donne à la chambre une qualification employée cent fois envers d'autres assemblées, et toujours avec moins de vraisemblance ; la chambre se souvient de cette loi de 1822 qui excita de si violentes clameurs dans les rangs de l'opposition des 15 ans, quand la restauration en fit usage contre le *Journal du Commerce* : elle s'en empare et se constitue juge de sa propre vertu, elle condamne le journal à une peine exorbitante ; — la cour de cassation, malgré les judicieuses observations de M. Crémieux, prétend assimiler ce tribunal d'exception à un tribunal correctionnel. Elle décide que le jugement qu'il a rendu, jugement sans formes judiciaires et sans appel à une autre juridiction, doit être considéré comme le jugement d'un tribunal de première instance qui laisse après sa décision le recours aux juridictions supérieures et notamment à la cour de cassation elle-même. Ainsi cette cour se déclare inférieure au tribunal d'exceptionnel et ne croit pas même pouvoir qualifier ses actes.

Le *National*, à l'occasion d'un procès ridiculement scandaleux, et dans lequel, malgré la grotesque physionomie de

l'accusation, le pouvoir ne voulait rien moins que la tête d'un jeune homme intelligent et courageux, le *National* présente quelques réflexions sur la manière partielle et violente dont les débats sont dirigés. Dans une autre partie de sa feuille, il rend compte, en la forme ordinaire, des débats eux-mêmes. Les magistrats que la vérité de la critique avait irrités, se vengent en transformant cette critique en un procès-verbal que de leur décision privée ils déclarent mensonger et injurieux. Ces magistrats justement frappés par le plus juste emploi de la liberté de la presse, trouvent dans la loi le moyen de juger eux-mêmes les reproches qui leur sont adressés. — Eh bien ! la cour de cassation consacre encore cette monstruosité. Elle décide que la critique du *National* est un compte-rendu ! Alors on demande ce qu'est le compte-rendu lui-même qui se trouve une page plus loin ? Le *National*, ce jour-là, donnait donc deux procès verbaux de la même audience ?

Enfin le *Charivari*, feuille de plaisanterie légère, croit pouvoir rire de quelques lourdes de M. Dubois (d'Angers). Assurément les hommes d'esprit qui rédigent le *Charivari* n'ont jamais prétendu eux-mêmes donner à leurs épigrammes la moindre conséquence sérieuse, et toute la presse les connaît pour des gens capables de soutenir autrement dans l'occasion leurs opinions et même leurs antipathies politiques. Il n'est pas un homme en France, à moins qu'il ne s'appelle Viennet, Dubois (d'Angers), Barthe ou Louis-Philippe qui n'ait ri des charges pleines de sel et de verve par lesquelles les écrivains du *Charivari* égayaient un sujet fort peu plaisant de sa nature, le procès où la tête de Bergeron était en jeu ! — Ce sont cependant ces plaisanteries qu'il a plu aux magistrats ridiculisés de transformer en compte-rendu des audiences.

Cela passe toute croyance ! Mais ce qui est plus fort, c'est que la cour de cassation se soit crue obligée de donner satisfaction à la mauvaise humeur de M. Dubois (d'Angers) en consacrant par son arrêt cette étonnante décision.

Les trois arrêts qui viennent d'être rendus doivent donc être pour les patriotes une nouvelle occasion de protester contre notre régime légal tout entier ; ils ne faut pas qu'ils abandonnent la presse dans le coupe-gorge de cette légalité fiscale et leurs sacrifices doivent se renouveler aussi souvent que ses ennemis la frappent.

L'arrêt de la cour de cassation va rendre immédiatement exécutoire la condamnation de la *Tribune* à 22,000 fr. d'amendes ; c'est aux citoyens à mettre cette feuille en mesure de répondre à la sommation du fisc royal.

On lit dans le *Journal du Commerce* de Paris, feuille profondément monarchique, comme on sait :

Il y aurait vraiment de quoi se décourager à la vue du système de persécution qu'on cherche à organiser contre la presse. Sommes-nous destinés à tourner constamment dans un même cercle de questions ? Nous faudra-t-il encore long-temps avoir à défendre une liberté, mère de toutes les autres, et dont les droits sont ceux de l'intelligence et de la civilisation ?

Lorsqu'on se remet en mémoire tout ce qui a été fait et tenté de-

ne tenir que sur la cime de ses cheveux qui tombaient par derrière jusqu'au milieu de son dos ; les boutons de son habit étaient grands comme des cymbales et les pans lui en descendaient à peu près aux talons ; il avait deux montres de chaque côté de son estomac, puis un gilet si court qu'il ne lui couvrait que la moitié de la poitrine, et des culottes attachées au-dessous du genou par une masse de gros rubans blancs empestés qui n'imitaient pas mal des plantes de choux-fleurs. Son air était sombre et préoccupé ; il paraissait couvrir dans sa tête quelques projets de sérieuse importance, car il se donnait de violents coups de poing sur le front et ne savait comment exprimer sa pensée.

Enfin, après une assez longue hésitation, il me dit à sa manière qu'il allait se marier avec une miss Nelly Brangan, qui devait lui apporter en dot une somme considérable, et qu'il était venu pour me prier de lui délivrer un *certificat* de bonne vie et bonnes mœurs. En achevant ces mots, le pauvre garçon me témoigna tout son regret de sa conduite passée et posa délicatement une guinée sur le coin de ma table. Attendant de le voir ainsi s'amender, je lui accordai de bon cœur sa requête. Pouvais-je refuser quelque chose à un si digne paroissien !

Le *certificat* délivré, je souhaitai à Kit force prospérités, une vie longue et heureuse et une douzaine de marmots des deux sexes. Je croyais qu'après m'avoir salué jusqu'à terre, il allait partir et me laisser à mes affaires ; mais il en fut autrement ; son cœur était toujours oppressé et sa langue murmurait des paroles que ses lèvres ne pouvaient prononcer. Pour faire cesser son embarras et le mettre plus à son aise, je lui demandai si je ne pouvais pas l'obliger encore.

— Ah ! ma foi oui, père O'Reilly, me répondit-il, en ouvrant sa grande bouche d'un air niais : vous avez un petit cheval noir qui...

— Qui est un peu têtue, repris-je.

— Ah ! oui, vraiment.

— Il n'y a pas long-temps, mon cher enfant, qu'il est disparu de chez moi, et n'est rentré dans son écurie qu'après une semaine d'absence ; il lui arrive souvent de pendre le mors aux dents, et plus souvent encore de me jeter par terre.

— Ah ! oui vraiment ! Mais Dieu me damne !... Pardon, M. le curé, et cependant je crois que cela me serait, jarni égal, parce que je sais assez bien me tenir... C'est que, voyez-vous, ça ferait un fier effet demain, si je paraissais devant la boutique de Miss Nelly

puis un mois seulement contre la presse, la condamnation exorbitante de la *Tribune*, l'affaire des crieurs publics et le réquisitoire de M. Persil, la *Gazette* saisie six fois sans indication de motifs, enfin l'espèce d'interdiction judiciaire jetée sur le *National* et confirmée par la cour de cassation, il est impossible de ne pas s'indigner d'un acharnement qui révèle tant de passions haineuses dans le cœur des hommes du pouvoir. Où en sommes-nous donc ? Il semble que nous rétrogradiions de huit années et que nous nous retrouvions en pleine restauration.

La condamnation du *National* est un fait inouï dans un gouvernement représentatif. Défendre à un journal de rendre compte de toute espèce de jugement, d'en apprécier l'esprit et de le soumettre au tribunal de l'opinion publique, c'est entrer dans une voie d'arbitraire où il n'y a pas de point d'arrêt. Tirez en effet la conséquence, et vous arriverez à ce résultat, que la chambre des pairs et la chambre des députés, mécontentes de l'esprit de telle ou telle feuille, pourront la citer devant leur tribunal, et lui interdire de rendre compte des séances législatives et de faire aucune réflexion sur les projets de loi qu'elles sont appelées à discuter. De cette manière et suivant ce beau système d'interdiction, on nous fera une liberté de la presse comme celle dont parle Figaro, c'est-à-dire que pourvu qu'on ne parle ni de l'autorité ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de personne qui tienne à quelque chose, du reste, on pourra tout imprimer librement.

Une chose mérite encore d'être remarquée dans la condamnation du *National* ; c'est le triomphe de la méthode des interprétations, imaginée et dernièrement encore mise en pratique par M. Persil. On se rappelle comment, il y a quelques jours, dans le procès des crieurs publics, M. le procureur du roi s'efforçait d'établir qu'une brochure était un journal, fondant son argumentation sur ce qu'elle contenait des annonces comme les feuilles périodiques. La condamnation du *National* est fondée sur une assimilation aussi ingénieuse ; c'est un article de discussion qu'on a imaginé de faire passer pour un compte-rendu. Il faut avoir bien envie de se venger pour descendre à des moyens aussi mesquins.

Ceci nous rappelle que sous la terreur, l'on se plaignait aussi de l'inexactitude de la presse, et qu'on arrêtait les journaux à la poste comme rendant un compte infidèle des séances de la convention. Thuriot assurait alors, comme M. Persil aujourd'hui, que l'esprit public était corrompu par des écrits pernicieux ; il demandait que l'on empêchât la circulation de ces journaux qui infectaient la France entière de leurs poisons. Il est vrai qu'alors aussi Camille Desmoulins disait à Robespierre, qui voulait faire brûler le *Vieux Cordelier*, que brûler n'était pas répondre.

Mais ce qu'il y a de plus déplorable dans toutes ces affaires, c'est de voir cette facilité avec laquelle le pouvoir judiciaire se fait l'instrument des intérêts et des passions des autres pouvoirs. M. Guizot écrivait sous la restauration et dans des circonstances semblables à celles où nous nous trouvons aujourd'hui, que dès que la politique pénètre dans l'enceinte des tribunaux, peu importent la main et l'intention qui lui en ont fait franchir le seuil, il faut que la justice s'enfuit. Entre la politique et la justice, toute intelligence est corruptrice, tout contact est pestilentiel.

On peut dire que la législation actuelle et qu'il veut réclamer de la complaisance des chambres de nouveaux moyens de répression. Le moment est vraiment bien choisi ! Lorsque les lois contre les écrivains sont frappées d'inertie, lorsque la société n'accepte point leurs condamnations ; lorsqu'en un mot la législation sur la presse est dans une désharmonie si évidente avec les mœurs, c'est un contresens qui ne peut s'expliquer que par l'aveuglement de la passion, que de vouloir encore en augmenter les vexations et la pénalité. Nous espérons, quant à nous, que les chambres, quelque faibles qu'elles soient, ne sacrifieront pas les droits de l'intelligence humaine à de petits ressentiments, et que pour satisfaire à la vanité blessée de quelques hommes, elles ne briseront pas le grand ressort du gouvernement représentatif.

Brangan avec un beau petit cheval tout noir entre mes jambes ! Dam, c'est que pas un voisin n'oublierait de me lever son chapeau ! Ah ! si vous vouliez le prêter...

— J'y consens très-volontiers, mon ami, si cela peut vous faire plaisir ; cependant je vous avertis que Roland a une allure qui lui est propre, et qu'ayant plusieurs connaissances sur la route de Dublin, il serait fort possible qu'au lieu de vous conduire à votre noce, il allât les visiter.

— Ah ! oui vraiment !... Oh ! mais si ce n'est que ça, n'ayez, jarni, aucune inquiétude : ce serait le diable lui-même, sauf votre respect, que je le ferais bien marcher. M'est avis que j'en viendrai à bout plus facilement que vous ne pensez. Si vous voulez avoir la bonté de me le prêter un brin, je vous le reuverrai demain soir.

— Prenez-le, Kit, prenez-le, mais je vous le répète, c'est une bête difficile à manier.

Kit se retira en me faisant mille remerciements, et ne manqua pas de venir le lendemain matin avant huit heures pour chercher le cheval. En addition à son costume de la veille, il avait attaché à ses souliers une paire d'éperons si massifs, qu'on les aurait pris pour ceux d'une galère athénienne, et il tenait un fouet d'une longueur tellement démesurée, qu'il aurait pu facilement s'en servir pour conduire une diligence à huit chevaux, ou tout au moins pour pêcher à la ligne.

— Eh bien Kit, lui demandai-je, à quelle heure vous mariez-vous ?

— A dix heures, votre révérence, à dix heures précises, à la minute.

— Puisque votre intention était d'arriver à la minute sur le cheval noir, repris-je, vous auriez dû vous trouver ici à six heures du matin.

— Ah ! oui vraiment, vous croyez ! dit Kit, oh bien ! nous verrons. Pour sûr, il n'y a pas plus de six milles de Leixlip à Dublin, et, par ma foi, c'est bien le diable... Pardon, excuse, M. le curé, c'est bien le... le bout du monde, si je ne franchis pas cette distance en une heure ; et sur mon honneur, je ne me soucie guère de la parcourir en moins de temps, car je trouverais encore Nelly Brangan en papillotes, ce qui ne serait pas trop séduisant, quel que gentille que soit la demoiselle.

— Alors, prenez mon cheval.

— Cependant, autant que possible, je voudrais, jarni, être

INCONVÉNIENTS D'EMPRUNTER LE CHEVAL DE SON CURÉ.

Certainement j'ai prêté l'oreille à maint et maint conteur, mais jamais je n'en ai entendu un dont les récits me plussent autant que ceux qu'un respectable docteur racontait avec tant de bonhomie, de charme et de simplicité. Telle a été l'impression que ses récits ont faite sur moi, que je n'ai pu résister au désir de les transmettre au papier. Je les ai tous rassemblés pour les publier un jour ; et, quoi qu'en passant dans notre langue, et surtout par ma plume, ils aient perdu une grande partie de leur attrait, j'ose espérer cependant qu'on ne me saura pas mauvais gré de la tentative. Pour sortir plus tôt d'incertitude, je risquerai l'anecdote suivante. Lecteur, c'est une espèce de confidence ; lisez-la tout bas, bien bas. Si elle vous ennuie, gardez-moi le secret ; mais si au contraire elle vous agré, faites-en part à vos amis et connaissances.

Or, ainsi parla le révérend O'Reilly : — Mes enfants, si vous voulez emprunter un cheval que ce ne soit jamais celui de votre curé, car vous vous en repentirez pour plusieurs raisons.

Premièrement, si le curé possède un bon cheval, il ne vous le prêtera certainement pas, et vous aurez la mortification d'un refus.

Secondement, si le cheval est mauvais et que le curé consente à vous le prêter, vous vous exposerez à vous faire rompre le cou, ou, tout au moins, à rester estropié pour le reste de vos jours, ce qui est bien plus désagréable encore.

Troisièmement, bon ou mauvais, le cheval d'un curé connaît tant de personnes, que si vous êtes pressé, il excitera par sa lenteur votre juste colère et vous fera, malgré vous, blasphémer ; ce qui est, comme vous le savez, un péché. De plus, vous arriverez toujours plus tard que si vous étiez allé à pied. Ce même conseil que je vous donne à présent, je l'ai donné il y a environ cinquante ans à Kit Mac-Gowran, un de mes paroissiens ; mais il n'a pas voulu le suivre. Vous allez voir ce qu'il lui en coûta.

Aussi bien que je puis me le rappeler, c'était en l'année 1789, du temps que j'étais curé de Leixlip ; Gowran possédait une assez belle ferme, une jolie femme et un fils d'un excellent naturel, mais un peu dissipé et qui aimait le vin avec tant de passion, qu'il buvait dans le court espace d'une semaine, de quoi mettre à flot un vaisseau de haut bord. — Un jour, ce dernier entra chez moi vêtu de ses habits de fête et débarbouillé, nettoyé, pimpant et frisé comme un jour de Noël. Je fus surpris de le voir, car il passait souvent des mois entiers à Dublin, avec ses amis ; il était coiffé d'un chapeau si petit, qu'à peine aurait-on pu y entrer le poing, aussi semblait-il

On lit dans le Constitutionnel :

La cour de cassation a rejeté aujourd'hui les pourvois du *Charivari* et de *la Tribune* ; hier le *National* avait succombé : trois condamnations obtenues contre la presse en deux jours. Encore, si l'on n'avait frappé que la presse ! Mais la cour vient d'autoriser l'emploi des lois exceptionnelles ; elle a frappé la charte en l'interdisant.

Quand on déroge aux principes et au droit commun, il est impossible de prévoir où s'arrêtera l'exception. La loi veut que le juge, qui a la police de l'audience, puisse prononcer sur l'exactitude du compte-rendu des débats par les journaux ; et le juge assimilé à un compte-rendu le jugement porté sur ces débats ! C'était déjà un abus monstrueux que d'enlever des accusés à leurs juges naturels qui sont les jurés, et d'étendre la police de l'audience aux journaux qui enregistrent les faits des procès. On fait mieux, on les soumet à des juges qui prononcent dans leur propre cause, et qui, sous prétexte d'infidélité dans un compte-rendu, censurent les opinions et se vengent des personnalités. Voilà ce qui est possible, après les arrêts de la cour de cassation dans l'affaire du *National* et du *Charivari*.

L'affaire de *la Tribune* est plus grave. On sait que la chambre des députés, s'attribuant un pouvoir disciplinaire que nous croyons incompatible avec la charte, condamna ce journal pour délit d'offense envers l'un de ses membres et à la dignité du corps entier. Le jugement avait été prononcé par un corps politique, le délit n'était ni défini, ni prévu par le code pénal ; la peine n'était classée ni parmi les condamnations criminelles, ni parmi les châtimens correctionnels. Il semblait que, pour un délit spécial, puni par un tribunal d'exception, il n'y eût de récidive possible que celle qui naîtrait d'une faute de même nature. Nous concevions encore que *la Tribune*, appelée une seconde fois devant la chambre, fût regardée comme en état de récidive. Mais faut-il, comme le dit le défenseur de *la Tribune*, que cette condamnation vienne aggraver toutes celles qui suivront et devant tous les tribunaux ? La cour d'assises l'a pensé, et de là cette exorbitante pénalité de cinq ans de prison, et de 22,000 fr. d'amende appliquée au journal incriminé. La cour de cassation en a jugé de même, puisqu'elle vient de confirmer l'interprétation donnée à la loi. Ainsi, la chambre des députés, en mandant un journaliste à sa barre, avait agi comme corps judiciaire ; la cour de cassation, transformant une peine de discipline en délit correctionnel, décide comme corps politique ; elle classe une peine non classée, elle improvise un article de la loi ; les pouvoirs sont confondus.

Nous déplorons l'arrêt de la cour comme un précédent fort dangereux. Il ne faut pas voir ici une question d'opinions ou de personnes ; mais une question de liberté. Les partis sont trop portés à excuser l'irrégularité de leurs procédés par la violence de leurs adversaires ; ils voudraient trouver dans toutes les lois un art. 14 qui permet d'en éluder les garanties, ils ne songent pas qu'au lieu de démolir la république, c'est la liberté dont ils sapent les fondemens ; et que si la loi devient tyrannique, elle le deviendra pour tous, et pour les vainqueurs quand ils seront à leur tour dans la condition des vaincus.

Ces réflexions ne s'adressent pas seulement aux tendances du pouvoir, de la magistrature et du parquet ; c'est ici le procès de tout le monde. Nous allons trop loin dans cette réaction de l'ordre contre le désordre ; la loi n'est plus le droit commun à nos yeux ; c'est l'arme de la majorité contre la minorité. Remarquez la progression : sous le ministère de M. Périer, on se défendait encore d'aller au-delà du régime légal ; on frappait fort, mais on ne frappait qu'avec la loi. Sous le ministère du 11 octobre, la loi n'a plus suffi ; on a invoqué les exceptions ; on s'est mis à les exhumer des quarante mille décrets de la révolution et de l'empire ; de chaque loi on a fait sortir, pour ainsi dire, un état de siège, un état d'urgence, une loi de presse, contre la liberté individuelle, contre la liberté religieuse. Si l'on n'y prend garde, nous marchons au régime de l'empire, sans avoir en perspective un génie comme celui qui nous fit ajourner l'établissement du système représentatif.

Le presse est libre, disent certaines gens, et libre jusqu'à la témérité. Comment est-elle libre ? voilà ce qu'il faut examiner. Ce n'est point par les lois, si l'on peut la soustraire, dans les circonstances importantes, au jugement du jury ; s'il est loisible à tout procureur du roi de la ruiner par des saisies préventives ; si les écrivains se voient punis moins pour leurs actes que pour leurs opinions ; si une phrase plus ou moins agréable aux gens du roi entraîne l'amende et la prison. La presse est libre par les mœurs ;

exact, car vous savez que ce n'est pas de bon ton de se faire attendre.

— S'il en est ainsi, ne le prenez pas.

— Eh bien oui ! mais je n'aurai plus l'air si conséquent... et puis je meurs d'envie, moi, de monter votre petit noiraud.

— Alors prenez-le ; néanmoins, si vous êtes très-pressé, allez à pied.

— Pas si bête ! sauf votre respect ; j'aime encore mieux aller à cheval, avec ça que je me sentirais tout chose si j'arrivais sur mes deux jambes ; on me victimiserait de quolibets, et j'en aurais pour quinze jours à jouer du bâton.

— Oh bien ! alors prenez mon cheval.

J'avais à peine prononcé ces mots que Kit sauta en selle et donna un coup de fouet et un coup d'épée à sa monture qui l'emporta avec la rapidité de l'éclair comme si elle aussi avait hâte de se marier. Je le suivis de l'œil fort loin, et montai sur une colline pour les voir plus long-temps. Ils étaient à moitié enveloppés dans un nuage de poussière, le sable, les cailloux, les feuilles volaient autour d'eux, et les bestiaux qui se trouvaient sur leur passage s'enfuyaient épouvantés ; Kit, à chaque seconde, brandissait son fouet et le faisait claquer de droite à gauche et de gauche à droite, en avant, en arrière, en poussant des huras comme un possédé du démon et enfonçant toutes les minutes ses énormes éperons dans les flancs poudreux de son bucéphale.

En peu d'instans, je l'eus perdu de vue, et je descendis du poste élevé où je m'étais placé, en me disant que s'il était physiquement possible d'aller en une heure à Dublin sur mon cheval, Kit Mac-Gowran était homme à le faire.

Pendant l'espace de deux milles il galoppa gaîment, moitié fredonnant, moitié chantant ; tout semblait enfin présager qu'il arriverait bientôt au terme de son voyage, lorsque son coursier s'arrêta, et, levant brusquement le train de derrière, l'envoya bondir le fouet à la main et la chanson encore à la bouche, dans une prairie située sur le côté gauche de la route. Tout étourdi de cette chute inattendue, Kit, avant de se relever, resta quelques minutes à se demander s'il était mort ou vivant. Ce dernier cas lui ayant paru probable, il se remit sur ses jambes et courut, en se frottant le bas des reins, à la recherche du perfide animal, qui buvait tranquillement l'eau d'un marais, où il s'estima fort heureux de n'être pas tombé. Il remonta en selle tout honteux, mais laissa cette fois reposer son fouet et n'essaya point de stimuler à coups d'éperons

parce que les lecteurs les plus timorés veulent de l'indépendance dans leurs journaux ; parce que, tout se disant dans les rues et même dans les salons, tout peut se dire dans les feuilles périodiques ; mais principalement parce qu'il est dans le caractère français de braver la persécution et que la presse est poursuivie par le pouvoir.

A. M. le rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Votre numéro du 10 octobre renferme un bulletin d'une expédition dans les plaines de Médija. Plus d'un lecteur a fait de pénibles réflexions sur les faits qui y sont relatés. Je crois devoir les consigner ici.

La première question qu'on s'est faite, c'est si l'auteur de ce bulletin appartient à un peuple civilisé ? On croirait lire la relation d'une expédition des Espagnols en Amérique ; il n'y manque que les chiens allant à la chasse aux hommes.

Nous trouvons des exemples de pareilles atrocités dans la Suisse, lorsque les habitans d'Unterwald furent traqués pour avoir résisté à la tyrannie d'un général ; et encore en Espagne, lorsqu'à défaut d'armée régulière pour les défendre, les habitans se battaient pour leur indépendance. C'est ainsi que tous les despotes prennent toutes les mesures possibles pour empêcher qu'un peuple ne se défende lui-même ; ils mettent hors la loi tous les habitans armés. D'un autre côté, ils habituent leurs soldats à regarder comme des brigands ceux qui ne font pas profession de tuer, qui ne se battent pas pour cinq sous, pour un grade ou un ruban ; tous ceux enfin qui ne sont pas au combat comme à une revue sur la place du Carrousel.

A-t-on prouvé aux Bédouins, *délivrés par nous du joug des Turcs*, qu'il était juste de s'emparer de toutes leurs propriétés, qu'on le faisait pour le bien de l'humanité et afin de civiliser l'Afrique ? A-t-on pu le leur faire comprendre ? J'en doute. Il est donc tout naturel qu'ils se défendent à outrance. Parce que la conscription ne les a pas enrégimentés, il faudra donc les exterminer et tout détruire, pour tirer meilleur parti du pays.

Avant d'aller plus loin, je cite :

« Le souvenir du châtimement infligé aux barbares est écrit en lettres de feu et de sang dans toute l'étendue de la plaine de Médija, où les drapeaux déployés ont été précédés et suivis de la désolation, de l'incendie et de la mort. »

« La tête de la colonne, opérant ses évolutions aussi paisiblement que sur un champ de manœuvre ou à une parade, brûlait tout ce qu'elle trouvait sur son passage. Nos soldats, après avoir allumé l'incendie, rentraient dans les rangs, chargés de poules, d'œufs, de meubles et de butin. »

« Au 67^e, on désignait un certain nombre d'hommes par compagnie, de sorte que chacun y allait à son tour ; le service n'en souffrait pas, et le désordre se faisait avec ordre et sans confusion. »

« La plaine entière mise en désarroi, toutes les habitations des Bédouins en cendres, leurs récoltes détruites ; des Arabes et peut-être quelques femmes écrasées ou fusillées dans leurs demeures, un plus grand nombre tués dans la plaine ; voilà le résultat de cette expédition qui laissera de longues traces dans la mémoire des Arabes, et qui retrempera le moral de l'armée « qu'une longue inaction fatiguait, et à qui cette affaire semble en promettre de nouvelles. »

Je ne trouve rien de semblable dans aucun bulletin de nos armées ; quelquefois on cherche à excuser un mal inévitable, mais ici, rien. Ces expressions sont-elles bien d'un Français ? Les Arabes ont des chants de guerre qui sentent bien la sauvagerie, mais aucun ne respire une joie aussi féroce, et ne peint aussi bien le plaisir satanique de faire le mal.

Voilà un beau moyen de civilisation ; on veut améliorer les Bédouins et l'on se montre aussi barbares qu'eux. On veut y importer les mœurs françaises ; on leur en donne un bel exemple, bien propre vraiment à en inspirer le goût aux peuples auxquels nous voudrions les imposer.

Si tout ce que contient ce prétendu bulletin est vrai, nous ne ferons pas l'éloge de ceux qui ont ainsi organisé la dévastation et le désordre ; nous déplorerons le sort de nos braves militaires dont on emploie si mal le courage et le dévouement. Après tant de sacrifices, nous déplorons la perte de tous les avantages que pouvaient nous offrir l'occupation de ce pays. Oui, de semblables expéditions laisseront de longues traces dans la mémoire des Arabes et c'est pour des siècles qu'est fermée cette porte ouverte à la civilisation de l'Afrique. Quel moyen maintenant de ramener à

l'ardeur de sa trop irritable monture, qui, profitant habilement de l'avantage qu'elle venait de remporter, ne marcha plus autrement qu'au pas.

Dans cette fâcheuse situation, ce que Kit avait de mieux à faire était de se soumettre ; il le sentit, et, en sage philosophe, il plia son caractère à celui de son cheval. Ce dernier, peu touché d'une si rare abnégation, continua à n'écouter que son propre caprice, et, de même que tous les ingrats, à exiger beaucoup à mesure qu'il lui était beaucoup accordé.

Ses desirs finirent à la longue par devenir tellement impétueux, tellement désordonnés, qu'il voulut descendre dans un champ d'avoine pour satisfaire un appétit qui lui était brusquement survenu ; mais Kit s'y opposa fortement ; sa patience était à bout.

D'ailleurs, il ne se souciait nullement d'arrêter, et comme il avait épuisé toutes les voies de conciliation, il résolut d'essayer les moyens les plus énergiques. En conséquence, il rassembla ce qui lui restait de force, et fit claquer son fouet en tournant bride vers la droite. Roland alors devint furieux, appuya encore plus sur la gauche, frappa du pied la terre, secoua sa crinière, élargit ses naseaux et se prépara à la plus vigoureuse résistance.

En cet instant critique la malle-poste de Dublin parut ; le conducteur donna du cor pour avertir le voyageur de se ranger ; mais le voyageur ou plutôt son cheval, ne se rangea point, et malle-poste, conducteur, cheval, voyageur, se heurtèrent violemment. La victoire, comme on peut facilement le penser, resta au pot de fer, et le pot de terre, c'est-à-dire Kit et sa haquenée, roulèrent tous deux dans un fossé bourbeux, où ils furent libres de régler à leur aise le différend qui les partageait. Par un hasard assurément fort heureux, le premier ne s'enfonça que jusqu'aux genoux, et en fut par conséquent, pour une paire de bas crottés. Quant à l'autre, il accomplit son projet, et s'élança d'un bond dans la prairie. Le fiancé de miss Nelly Brangan, encore plus honteux qu'auparavant, fut donc obligé de l'y poursuivre ; mais comme il n'était rien moins que léger à la course, il ne l'aurait peut-être jamais rattrapé, si un fermier dans le clos duquel il était entré, ne l'avait saisi par la bride pour le lui ramener. Lorsqu'il se vit en possession de son coursier, il regarda une de ses montres qui lui apprit qu'il était dix heures ; il regarda ensuite l'autre qui ne marquait que neuf heures précises, et devina alors, selon son habitude, que la vérité devait se trouver à peu près entre elles deux. Grâce à ce judicieux expédient, il supposa qu'il pouvait être environ neuf

nous les Arabes déjà irrités de voir leurs mosquées transformées en écuries, les pierres de leurs tombeaux brisées en moellons et les ossemens de leurs morts livrés au commerce.

Quel excellent moyen de retremper le moral des soldats ; essayer d'en faire des brigands ! voilà un joli passe-temps quand on est ennuyé de son oisiveté. On se félicite de ce que cette expédition en promet d'autres. Je le crois bien ; en se conduisant ainsi on aura souvent des châtimens à infliger.

S'il y a de l'exagération dans ce bulletin ; si l'auteur s'est laissé emporter et entraîner, nous le plaignons sincèrement de descendre un fait de barbarie au niveau d'un Bédouin.

P. L.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 20 octobre.

L'archevêque de Paris a réuni avant-hier les curés des grandes paroisses de la capitale pour leur faire connaître les résultats de diverses réclamations adressées au gouvernement dans l'intérêt de la religion et de l'amélioration des œuvres pieuses confiées à leur zèle charitable.

On assure que par suite des négociations entre l'intendant de la liste civile et le préfet de la Seine, l'existence des établissemens religieux non autorisés est assurée et deviendra encore moins onéreuse à la liste civile dont on connaît la libéralité.

Il y a à Paris 48 corporations formant une population de 4747 individus, dont les ressources ne sont autres que les secours du clergé et de quelques fidèles.

M. de Montalivet assure sa cession à Monseigneur de Quélen que la piété de Louis-Philippe et des membres de sa famille serait aussi efficace que celle de ses cousins, mais le prélat demande des réalités et non des promesses ; aussi s'évertue-t-on à faire consentir la ville de Paris à porter une partie du fardeau.

— On parle beaucoup dans le monde politique d'une lettre de M. Odilon-Barrot à ses amis sur la conduite à tenir vis-à-vis du pouvoir durant la prochaine session.

Cette lettre serait malheureusement beaucoup plus vague et moins positive encore que celle qu'il adressa dans le temps à M. Kœchlin, député de Mulhausen. C'est quelque chose de faux comme sa position. La pensée immuable et ses adeptes y verront le programme de l'Hôtel-de-Ville, malgré son masque monarchique, et les hommes d'avenir regretteront que M. Odilon-Barrot n'ait pas été mieux conseillé par toutes les déceptions dont il a été témoin et victime.

— Cette année est l'année des révélations. Voici venir encore M. Saulnier, ex-préfet de police, et maintenant préfet du Loiret, grand calculateur monarchique, qui se charge de nous donner des *éclaircissemens* sur les événemens du 13 février et le sac de l'archevêché.

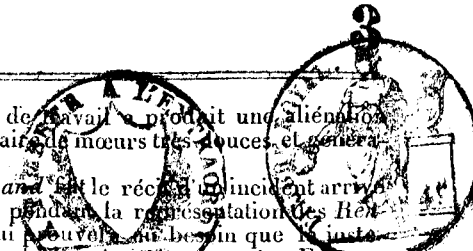
M. Saulnier, comme tous ses collègues en révélations, fut, on le sait, l'homme du lendemain, et, à ce titre, il prétend à l'infailibilité ; c'est lui qui recueillit l'héritage de M. Baude, et il nous assure qu'une conspiration menaçait alors le Palais-Royal, que force fut à l'autorité, dans cet incendie général, de faire la part au feu. Les troupes de ligne furent concentrées aux Tuileries, au Carrousel et au Palais-Royal avec ordre de se réunir dans ce dernier lieu en cas d'attaque des conspirateurs. Cette manœuvre, dit-il, si elle laissa l'archevêché sans défense, sauva la révolution de juillet qui eût été ensevelie sous les débris du Palais, berceau de notre chère royauté.

Ces révélations historiques viennent d'être soumises à M. d'Argout qui en scellera l'authenticité, d'après les plus augustes témoignages ; on ne pense pas que M. Baude, si l'ouvrage arrive à bien et obtient le royal *exeat*, se contentera de garder le silence comme ses collègues attaqués par M. Pepin. C'est au reste un nouveau développement du même système.

heures et demie, ou en d'autres termes, qu'il ne lui restait plus qu'une demi-heure pour franchir les quatre milles au bout desquels il devait se marier.

Déterminé à se rompre le cou plutôt que d'être en retard d'une minute, il commença à jouer sérieusement des bras et des jambes comme les ailes d'un moulin-à-vent un jour d'orage. Roland ayant bien bu et bien mangé, se montra d'abord peu sensible à la manière incivile dont il était traité, et galopa avec assez de bonne volonté durant l'espace d'un mille ; mais après, sentant toujours la pointe aiguë des éperons et la mèche acérée du fouet, il se cabra et refusa d'avancer. Kit furieux à son tour, le frappa sur les oreilles et sur le nez ; l'animal irrité, hennit, se dressa tout debout sur les pieds de derrière ; et décrivit une trentaine de cercles autour du même point ; comme son cavalier continuait à le frapper sur la tête et surtout sur le nez, il se mit à reculer insensiblement, de manière qu'au bout de peu de temps il se trouva adossé au champ qu'il avait quitté il y avait juste une heure. Le fermier qui était sur le seuil de sa porte accourut pour savoir ce qui ramenait de nouveau le jeune Mac-Gowran ; celui-ci lui ayant raconté ce qui lui était arrivé, il lui dit que le meilleur moyen de diriger son cheval, qu'il connaissait fort bien, était de le laisser aller à sa guise.

Le pauvre Kit se résigna à son sort et se remit en route après avoir poussé un gros soupir, trop heureux encore que la bête incorrigible consentit à ne plus marcher en écrevisse : cependant il bouillait d'impatience, il croyait déjà entendre la voix de sa chère Nelly qui criait après lui, s'emportait et le maudissait de ses retards ; il avait hâte d'arriver, de se jeter dans ses bras et de l'embrasser pour la calmer ; mais, sourd aux paroles affectueuses qu'il lui adressait, son palefroi n'avancait qu'avec une extrême lenteur et la plus grande circonspection semblant le conduire à un enterrement plutôt qu'à une noce. Enfin, il put entendre les cloches sonner une heure un quart, il put apercevoir dans le lointain l'aiguille de St-Patrice, dont les toiles refusaient aux rayons du soleil, et se croire rendu à sa destination ; cependant cette douce espérance lui fut bientôt ravie ; le cheval se rappelant que je m'arrêtais toujours quelque temps chez un nommé Robinson, qui demeurait à gauche du pont Rouge, quitta brusquement la grande route pour prendre un chemin de traverse qui y conduisait. Kit le vit avec effroi se diriger au grand galop dans une écurie dont la voûte fort basse ne pouvait lui permettre d'y entrer avec lui, craignant s'il se jetait par terre de se casser la jambe il se baissa le plus qu'il lui fut possible, mais néan-



— Il y a eu hier soir réunion privée à St-Cloud. MM. Pasquier, Séguier, duc de Bassano, maréchal Gérard, comte de Celles, général Bernard et le préfet de la Seine y assistaient. MM. Barthe, de Rigny et d'Argout étaient les seuls ministres présents.

Ces messieurs ont été consultés sur notre diplomatie en Orient et la position que s'efforçait d'y prendre l'ambitieux Nicolas.

Le comte Pozzo di Borgo, pour donner le change et voyant que les affaires de don Carlos ne se compliquaient pas assez vite, renouvela ses demandes de persécution contre les Polonais et autres réfugiés, et ne sollicita rien moins que l'extradition des proscrits.

— Le comte de Celles et M. Lehon ont eu hier une conférence avec M. Sébastiani, sur les arrangements entre la Belgique et la Hollande. Le comte Félix de Mérode est arrivé dans la matinée, porteur d'une lettre du roi Léopold pour son beau-père et de la reine des Belges pour sa mère.

Le parti orangiste a un complot tout prêt à éclater, sitôt que le départ de LL. MM. leur laissera le champ libre. Les instances ou plutôt les ordres du gouvernement français à celui de Belgique contre le nouvel établissement des jésuites, ont fourni un prétexte pour rallier quelques fanatiques catholiques contre Léopold.

On promet à La Haye un véritable édit de Nantes, et la maison de Nassau abandonnerait l'éducation publique aux jésuites et à tout autre corps qui consentira à travailler à son établissement. Le prince d'Orange promettrait même de se faire catholique pour évincer son rival protestant.

Plusieurs réunions d'ouvriers ont lieu à différentes barrières pour s'entendre sur les moyens d'obtenir une augmentation de salaire et du prix de la journée; à la barrière du Trou, les compagnons papetiers, à la barrière de Sèvres, les ouvriers cartonniers sont assemblés en grand nombre dans ce but.

L'autorité, si non plus bienveillante du moins plus éclairée sur ses devoirs, se contente de les surveiller. Heureux si quelque provocation ne vient pas servir de prétexte à sa dangereuse intervention!

— Par ordonnance insérée au *Moniteur* de ce matin, le premier collège électoral d'arrondissement de Lot-et-Garonne est convoqué à Agen, pour le 12 novembre prochain, à l'effet d'élire un député, M. Dumont ayant été nommé conseiller-d'état en service ordinaire.

Nouvelles.

On lit dans le *Patriote de Saône et Loire*:

M. le préfet, prenant en considération les nombreuses réclamations qui s'élèvent chaque jour contre le service des paquebots à vapeur, a pris, en date du 9 courant, un arrêté qui, entre autres dispositions, ordonne aux entrepreneurs et directeurs de bateaux à vapeur, partant de Chalon, de tenir constamment affiché, dans l'intérieur et dans l'endroit le plus apparent desdits bateaux, un tableau indiquant le prix des places, depuis le lieu du départ jusqu'aux différents ports situés sur la Saône. Cet arrêté porte également que, toutes les fois qu'il y aura lieu à une nouvelle fixation de prix, elle devra être annoncée par l'affiche avant le départ, et qu'elle ne pourra, sous aucun prétexte être modifiée durant le trajet. Les entrepreneurs qui exigeraient des prix supérieurs à celui indiqué sur le tableau devront être poursuivis conformément à la loi. Un exemplaire de cet arrêté devra être également affiché à bord des bateaux à vapeur.

— M. Arnollet, ingénieur en chef, chargé par M. le ministre des travaux publics des études pour le chemin de fer qui traversera notre département, est parti pour l'Angleterre depuis le 1^{er} de ce mois, ainsi que M. Vallée, ancien ingénieur du Canal du Centre, afin d'examiner par eux-mêmes et les chemins de fer qui y existent et les moyens de transport qu'on y emploie.

— La cour des comptes vient de perdre un de ses plus anciens membres. M. Chardon, conseiller référendaire de deuxième classe, est mort à Corcelle, près Couches (Saône et Loire) chez son frère, le curé de Montcerin. M. Chardon avait été condisciple de l'empereur Napoléon et de son frère Joseph, qui le fit placer à la cour en 1808.

— Nous apprenons que l'un des rédacteurs de feu l'*Avenir*, journal apostolique, secrétaire de l'abbé La Mennais et qui

était dans les ordres, vient de renoncer au sacerdoce et de se marier à Munich. Il paraît que ce jeune prêtre s'est aperçu que la carrière ecclésiastique ne présentait plus de chances de fortune.

— M. Dumas, commandant de la garde nationale à Dax, s'est tué d'un coup de carabine.

— Un portrait de l'empereur sur son trône, peint en 1806 par M. Ingres, et qui avait été enfoui pendant toute la durée de la restauration dans les magasins du Louvre, vient d'être placé dans la bibliothèque de l'hôtel des invalides.

La question des houilles, qui depuis quelques jours a beaucoup occupé la presse, a fourni à M. Chaudron-Juno une observation statistique fort remarquable, et que nous nous empressons de reproduire.

La quantité de houille extraite en Angleterre en 1831 s'est élevée à 160 millions de quintaux métriques, dont le mouvement direct a occupé 160 mille personnes.

Si l'Angleterre, privée de ce combustible, avait été obligée d'y suppléer par l'usage du bois, il lui aurait fallu la quantité énorme de 50 millions de cordes de bois, qui auraient coûté, au prix moyen de 40 fr. la corde, une somme de 2 milliards, et auraient nécessité un aménagement de 16 millions d'hectares de forêts, tandis que le prix total de la houille extraite ne s'est élevé qu'à la somme de 320 millions de fr. L'usage de la houille a donc présenté sur une seule année à l'industrie et aux consommateurs anglais une économie de 1,680 millions de francs. (*Moniteur du Commerce*).

— Cette belle loi sur la presse qu'on nous promettait, où est-elle? — Demandez à la *Tribune* et au *National*. — Et cette égalité devant la loi? — Demandez à Blaye et à St-Michel. — Et cette diminution d'impôts? — Demandez au budget. — Et cette monarchie populaire et bourgeoise? — Demandez à la liste civile. — Et cette prospérité du commerce? — Demandez à la place du Châtelet. — Et cette reconnaissance de cœur pour une population héroïque? Demandez au marché des Innocents, à la pierre de la Bastille, aux tombeaux du Louvre.

— Le 13 de ce mois, entre deux et trois heures de l'après-midi, le sieur Riailand, revenant de la Trémaille, à quatre lieues à peu près de Nantes, sur la route de Machecoul, a été arrêté par trois chouans qui lui ont demandé: *Es-tu libéral?* Riailand ne leur ayant pas répondu, ils se sont jetés sur lui, lui ont ôté le bâton qu'il portait, et après lui avoir donné plusieurs coups et l'avoir saisi à la gorge, ils l'ont laissé sur la place, croyant sans doute qu'il était mort. Ce n'est que vers les six heures du soir qu'il a recouvré connaissance; ils s'est alors traînés jusqu'à la plus prochaine métairie qui se trouvait à une demi-lieue. Là, il apprit que mercredi dernier un roulier avait été arrêté dans cet endroit par plusieurs individus qui lui ont fait la même demande, et se sont portés aux mêmes excès, et lui ont volé 25 fr. (*L'Ami de la Charte*).

— On écrit de Vesoul, 16 octobre: Un accident des plus déplorables vient d'attrister profondément notre ville.

Samedi dernier, M. Tissot, régent au collège de Vesoul, allait à la chasse avec un de ses élèves dont il avait fait un ami. Celui-ci était armé d'un fusil double avec lequel il voulait, chemin faisant, tirer un oisillon. Soit que M. Tissot craignit qu'en s'amusant à de semblables bagatelles avant que d'être en chasse ils ne fussent retardés, soit que lui-même désirât tirer, il se saisit du canon du fusil. L'élève chercha à retenir l'arme, et M. Tissot ayant fait un mouvement pour l'attraper à lui, le coup gauche partit et tomba la charge à l'atteignit au bas-ventre.

Le blessé fut transporté d'abord à Froley, puis à Vesoul, et les secours les plus prompts lui furent prodigués; mais il expira bientôt...

Que l'on se peigne, s'il se peut, le désespoir de l'élève et la désolation de sa famille! (*Journal de la Haute-Saône*).

— On lit dans la *Gleanne d'Eure et-Loir*:

M. Ducrest, médecin au Thel, vient de périr victime d'une imprudence qu'il avait commise plusieurs fois. Il a avalé, par plaisanterie, une demi-livre de vit-argent, et n'a survécu que deux jours, au milieu des plus cruelles douleurs.

C'est une perte pour nos campagnes où il jouissait d'une grande réputation.

— M. Crispin, administrateur des classes à Gravelines, s'est donné la mort le 12.

Il paraît qu'un excès de travail a produit une aliénation subite chez ce fonctionnaire, de mœurs très-pures, et généralement aimé.

— Le *Messenger de Gand* a le récit d'un incident arrivé au théâtre de cette ville pendant la représentation des *Reiz-vous Bourgeois*, qui se jouait au théâtre par un jeune milieu jouit en Belgique de la même réputation qu'en France.

Un acteur, chargé du rôle de *Chérin*, s'est avisé de déployer avec affectation, aux yeux des spectateurs, un foulard où était représenté le coq gaulois avec tous ses attributs, moins le portrait de Louis-Philippe. Aussitôt des murmures se sont fait entendre, et quelques cris à *bas le chiffon!* ont été proférés. Bien en a pris à M. Deldigue de rengainer son exhibition; car l'explosion de l'indignation publique eût été telle, que l'aspect du monarque... qui a pris ce volatil pour emblème, n'aurait pu exciter un orage plus violent.

Nous renvoyons nos lecteurs au *Messenger de Gand* s'ils veulent connaître l'épithète dont il qualifie la royauté citoyenne.

— A Fribourg, un physicien, avec l'agrément de l'autorité, montrait les figures fantasmagoriques des souverains de l'Europe. Toutes sans exception ont été couvertes de huées; heureusement que le spectacle se terminait par l'apothéose de Napoléon et de son fils: mille bravos ont fait retentir la salle. (*Corsaire*).

— On assure aujourd'hui que le refus de la princesse Victoria, recherchée en mariage par le duc d'Orléans, et celui de la reine dona Maria, recherchée par le duc de Nemours, n'ont d'autre motif que la radiation des fleurs de lis sur l'écusson des jeunes princes. C'est à l'absence de ces titres de noblesse que le duc d'Orléans a dû attribuer l'accueil plus que froid que lui a fait l'aristocratie anglaise lors de son dernier voyage. (*Idem*).

— On joue depuis quelques jours au théâtre de Lille un vaudeville nouveau qui a pour titre *le Camarade de lit*. Quelques situations piquantes, accompagnées de bonnes grosses invraisemblances, de jolis couplets, de lourdes attaques contre la noblesse et les octrois, c'était plus qu'il n'en fallait pour faire courir tout Paris. A Lille le succès a été beaucoup plus froid. Cependant la première représentation s'est trouvée égayée par un incident auquel, sans doute, l'auteur n'avait pas songé.

Parmi les personnages de cette pièce se trouve un certain bourgeois, juste-milieu encoûté, qui ne voit partout que des conspirateurs et ne connaît pas de meilleur moyen de faire aimer son gouvernement que de bien remplir les prisons. L'acteur chargé de ce rôle ayant eu l'idée, pour le rendre plus comique, de se faire un masque grotesque, quelques jeunes gens qu'il chargea de cette opération le gratifièrent, au moyen d'une application de ouate faite avec beaucoup d'adresse, d'une physionomie auguste très-connue. Pour compléter la charge, on lui avait prêté une grande redingote blanche et un chapeau à cornes parfaitement analogue au reste de l'ajustement. La police eut vent de cette audacieuse innovation, et vite, et vite, deux ou trois commissaires furent dépêchés avant que l'acteur entrât en scène.

Grand fut leur embarras à l'aspect de ces joues larges et pendantes, de ces gros favoris, de ce nez recourbé, de cette tête en forme de poire, puisqu'il faut le dire. Déclarer officiellement qu'un aussi vilain personnage ressemblait à notre gracieux monarque, c'était trop fort. Notre police s'en garda bien. Elle se contenta de faire ôter la malicieuse redingote, espérant qu'à la simple vue d'une figure grosse et grasse, le public serait assez bête pour n'y pas trouver d'allusion. Le calcul ne s'est pas vérifié. Après le premier moment de surprise, on a beaucoup ri, et le nom du personnage a circulé de bouche en bouche. Les autorités faisaient seules une moue qui dissimulait mal leur embarras. Toutefois elles ont eu le bon esprit de ne pas donner à cette espièglerie de jeunes gens une gravité qu'elle n'avait pas; seulement on a cru devoir conseiller à l'acteur de se contenter à l'avenir de sa laideur naturelle. (*Gazette d'Artois*).

— Le 28 septembre sont partis de Venise le Général Cabières et sa famille, accompagnés de M. Caraman, adjudant qui était parti, il y a quelque temps, pour l'Egypte avec le lieutenant-colonel Capredoni. Voici l'extrait d'une lettre de Rimini, du 30 septembre. « Le général français, commandant les troupes de l'expédition d'Ancone, est arrivé dans notre ville accompagné de ses aides de camp et de sa famille. L'adjudant Caraman et M. Capredoni sont allés visiter l'antique

dont il n'osait se rendre compte, il réveilla un de ses voisins et lui demanda si miss Nelly ne demeurait plus dans la même maison.

— Miss Nelly? lui répondit-il d'un air goguenard, je ne sais pas ce que vous voulez dire.

— Eh oui! miss Nelly Brangan! ne plaisantez pas, car, voyez-vous je ne suis pas en train de rire.

— Je ne connais personne de ce nom.

— Allons donc! vous ne connaissez pas ma fiancée! regardez-moi bien, je me nomme Kit Mac-Gowran. Ne vous rappelez-vous point m'avoir vu? je suis de Leixlip, et c'est moi qui devais l'épouser avec l'autorisation de mon père que j'ai dans ma poche.

— Ah! ah! ah! la plaisante chose!

— Comment donc, la plaisante chose!

— C'est de miss Devoy que vous voulez parler?

— Mistress Devoy! qu'est-ce que c'est que cela?

— C'était hier miss Nelly Brangan, celle que vous deviez épouser!

— Celle que je... Ciel! qu'entends-je!!!

— Parbleu, elle vous a attendu assez long-temps, la chère demoiselle! la chère dame, veux-je dire. Et ma foi elle a fini tout naturellement par s'impatienter; comme elle avait invité ses parents et ses amis de vingt lieues à la ronde à venir assister à son mariage, et qu'elle avait juré d'être femme avant miss Darby de Rosconnon et miss Jedediah de Dublin, elle n'a pas voulu en avoir le démenti. Vous ne venez pas; elle a attribué votre retard à la tiédeur de vos sentiments pour elle, et elle a jeté les yeux sur un autre qui s'est trouvé trop heureux, lui, qu'elle daignât le choisir pour consolateur, et qui était sur son honneur bien fait pour remplir un tel office; je n'ai jamais vu, de ma vie, un aussi beau jeune homme.

Je crois, ceci soit dit sans porter atteintes aux relations d'estime qui existent entre nous, qu'elle ne se repentira pas d'avoir cédé à son premier mouvement de dépit, et que vous seriez fort mal reçu si vous prétendiez lui reprocher une détermination que votre inexactitude seule lui a fait prendre.

Cette histoire, dit en terminant le digne docteur O'Reilly, vous sera, j'espère, mes amis, un utile avertissement pour l'avenir. N'empruntez jamais le cheval de votre curé si vous ne voulez vous exposer, comme le pauvre Kit, à perdre tout à la fois, par suite de cet emprunt, une femme, une fortune, la liberté, un chapeau; deux montres et un habit neuf.

moins pas assez pour éviter le choc qu'il redoutait; il tomba rudement sur le pavé, et faillit se briser toutes les côtes; il en fut encore quitte pour plusieurs meurtrissures, sur lesquelles une personne charitable eut l'obligeance d'appliquer de suite quelques emplâtres. Ainsi réconforté il monta en selle pour la troisième fois.

Deux heures sonnaient lorsqu'il fit son entrée dans Dublin, ennuagé, dépité, courroucé, fatigué, harassé, couvert de boue, de bandages et de poussière. Sa chemise, si bien empaillée à Leixlip, était chiffonnée et tachée, son gilet neuf tout froissé. Ses pans d'habit déchirés et ses belles genouillères à tout jamais perdues. A le voir ainsi chevaucher, l'œil morne et la tête baissée, on l'aurait pris volontiers pour le chevalier de la triste figure et non pour le joyeux Kit Mac-Gowran, toujours riant, toujours content, et qui le matin encore se disposait à changer son état de célibataire et d'homme libre, contre celui d'homme marié et d'esclave, aussi galement qu'il aurait pu changer de paire de gants. Cependant il finissait par prendre un peu de courage et par chercher quelque prétexte spécieux qui pût justifier son inexactitude, ne voulant nullement passer pour mauvais cavalier, lorsque la voix de deux hommes qui parlaient derrière lui d'une manière assez animée vint le tirer de ses tristes pensées.

— Paddy, disait l'un, n'est-ce pas là le cheval dont on nous a donné le signalement?

— De par ma barbe, Denis, si ce n'est pas le même, il lui ressemble beaucoup! Et tiens, vois-tu ce grand chenapan qui le monte? je l'aurais pris pour Dick, si le pauvre diable n'avait pas été pendu l'année dernière.

— Tu as, ma foi, bien raison. Au fait, il a peut-être été de sa bande.

— Excellente supposition! Je gagerais maintenant ma tête contre un pépin, que tu as deviné juste.

— Que cela soit ou non, pourquoi a-t-il la figure rembourrée de linge? Il n'y a que les gens suspects qui se cachent ainsi.

— Cordes de gilet! je pense comme toi. D'ailleurs, voici la note: Front élevé, yeux enfoncés, nez bossu, oreilles petites, queue coupée... Plus de doute, c'est le même!

— Oui, c'est le même cheval, saisissons-le et le voleur avec; c'est un infâme sacrilège!

Kit se retourna pour voir appréhender le voleur dont il enten-

(1) Le vol d'un cheval est puni de mort en Angleterre.

république de Saint-Marin. A leur retour, ils ont été rencontrés par des inconnus et frappés de coups de bâton ainsi que leur guide. Cette nouvelle a causé beaucoup de sensation dans cette ville. (Temps.)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — *Londres, 18 octobre.* — Les registres de L'loyd annoncent officiellement ce matin l'arrivée de l'*Isabelle* du détroit de Davis.

Elle amène à son bord le capitaine Ross avec son équipage.

(Courier.)

— Par suite de l'agréable nouvelle que le capitaine Ross était retrouvé, le comité présidant à l'entreprise du capitaine Back a tenu hier soir une séance dans les appartemens de la société de géographie, régent Street.

On a dû y prendre en considération la nécessité d'envoyer sur-le-champ des instructions à ce capitaine, afin de l'empêcher d'aller plus loin.

Les dernières nouvelles l'avaient laissé dans une factorerie de la compagnie de la baie d'Hudson, qui est au 61° degré de latitude et au 113° de longitude.

Le capitaine Back se proposait d'hiverner dans cet endroit, de sorte qu'il y a tout lieu d'espérer que ces instructions lui arriveront à temps. (Idem.)

— Lord Durham a commencé des poursuites légales contre l'éditeur du *Durham Advertiser* à l'occasion d'un article calomnieux inséré contre sa seigneurie dans le dernier numéro de ce journal. (Idem.)

— Nous avons reçu des journaux de la Jamaïque du 2 septembre. A cette époque, l'île était complètement tranquille. Les troubles partiels qui y avaient éclaté avaient été réprimés.

Quoique les résolutions parlementaires relatives à l'abolition de l'esclavage fussent connues à la Jamaïque, cependant on y redoutait encore des lenteurs dans la marche du bill.

Le *Kingston Chronicle* dit qu'on préparait un bill qui devait être soumis à la législature commerciale pour établir des cours de circuit dans l'île, d'après les mêmes principes que celles d'Angleterre.

Lord Mulgrave a prorogé l'assemblée du 10 au 17 septembre.

(Idem.)

— Le prince Lieven, ambassadeur de Russie, a eu hier une conférence avec lord Palmerston.

— On écrit de Deal, 16 octobre :

Nous avons éprouvé hier soir, à 7 heures 1/2, un des plus violents ouragans : le vent, la pluie, la grêle, d'épouvantables éclats de tonnerre se sont succédés, développés d'une manière effrayante, et cependant cette tempête n'a pas produit beaucoup de mal. Des cheminées se sont écroulées avec fracas à Deal-Castle, et les troupeaux épouvantés ont pris la fuite et se sont noyés dans les fossés. (Globe.)

— Nous apprenons que le gouvernement portugais a nommé M. Arnheim son ambassadeur à la cour de Bruxelles, et que M. Arnheim est parti de Berlin pour les Pays-Bas. (Idem.)

— La passion des chemins de fer est devenue une véritable rage ; et vraiment elle tient, dans certain cas, du délire. Nous voyons chaque jour l'annonce de nouveaux projets. Outre les nombreux projets des chemins de fer dans le Lancashire et les districts de charbon, où l'on peut dire que les chemins de fer sont en quelque sorte, naturalisés, on parle maintenant d'en établir d'autres, et bientôt le pays, si tous ces projets s'exécutent, sera partagé en mille branches de fer ; le chemin de fer de Manchester et Liverpool à Birmingham et de Birmingham à Londres (déjà com-

mencé) une ligne de Londres à Brighton formant avec la ligne dont nous venons de parler, une ligne de Liverpool à la côte du sud ; une ligne de Londres à Bristol continuée jusqu'à Exeter qui ira, à ce que nous croyons, jusqu'à Plymouth, coupant ainsi tout le sud de l'Angleterre ; une ligne de Chiffordhaven, à l'extrémité occidentale des Galles du sud, jusqu'à Londres ; une ligne coupant le côté occidental de l'île de Falmouth à Liverpool, se rattachant par la navigation à vapeur au canal de Bristol ; une ligne de la côte de l'est à la côte de l'ouest de l'île entre Carlisle et Newcastle ; une autre de la mer à lamer, au sud, de Liverpool à Hull (ou Selby). Voilà, ce semble, de la besogne taillée aux ingénieurs. (Globe.)

— La *Sentinelle de Derry* annonce que le 7, un commissaire des Dunes, et un détachement de soldats de police ont été attaqués par plusieurs individus armés de pierres. La lutte s'est engagée dans le comté de Donegal. En repoussant l'attaque, la police a tué deux hommes, et blessé si grièvement deux autres individus qu'on désespère de leur vie. La police a fait feu.

— On n'a point encore reçu en ville de lettre du capitaine Ross lui-même. La dernière reçue de lui, était datée de l'île de la Femme dans la baie des Baillins.

Une lettre de Leith nous apprend que le capitaine est arrivé à Paterhead. Le naufrage de la *Furie* a été du plus grand secours au capitaine. Les provisions qu'il y a trouvées ont servi à alimenter son équipage. Ce qu'il y a de curieux, c'est que tous les ans, les bâtimens baleiniers venaient à une distance de 20 milles de la *Furie*. Quand on a trouvé le capitaine, il était dans une des quatre chaloupes qui avait appartenu à la *Furie*, et son équipage montait les trois autres. Ces embarcations étaient dans un pitoyable état. (Idem.)

BAVIÈRE. — *Munich, 12 octobre.* — Nous apprenons positivement que la régence grecque a envoyé ici l'ordre de continuer les enrôlemens des hommes pour le service militaire de la Grèce. La régence demande encore 1,400 hommes. Les compagnies qui jusqu'à présent, n'étaient fortes que de 105 hommes, devront l'être à l'avenir, de 150. Nécessairement le nombre des officiers sera aussi augmenté.

Nous continuons à recevoir les nouvelles les plus satisfaisantes sur les troupes qui sont parties. La première division a dû s'embarquer le 17 octobre.

Je puis vous annoncer une nouvelle qui certainement sera agréable à beaucoup de monde, savoir : qu'à l'avenir, le débarquement des troupes sera opéré, non à Napoli de Romanie, mais à Navarin ; de cette manière, non-seulement la navigation sera abrégée, mais on évitera en outre la difficulté de tourner le Cap-Matapan. Il est aussi probable que les troupes trouveront de bonnes casernes à Navarin que les Français viennent de quitter. (Correspondant de Nuremberg.)

NOUVELLES DE SUISSE. — *Bâle, 15 octobre.* — La diète a décidé dans sa 57^e séance du 5 de ce mois, que Schwitz-Intérieur avait violé la paix publique par l'occupation armée de Kussnacht, et que par conséquent les frais d'occupation devaient rester à sa charge. Le montant de ces frais est évalué à 412,448 fr. Une proclamation sera adressée au peuple suisse, pour l'instruire officiellement des affaires de Schwitz et de Bâle.

Le 18 de ce mois, a eu lieu la dernière séance de la diète.

(Gazette de Bâle.)

Un jeune homme qui vient de terminer ses classes à Paris désire trouver une place de professeur, soit dans une maison bourgeoise ou dans un pensionnat.

Il peut enseigner la langue latine, les élémens de la langue grecque, les langues anglaise et italienne. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE.

Sous presse pour paraître le 30 octobre.

A l'Imprimerie de L. Boitel, quai St-Antoine, 36.

LES 3^e ET 4^e LIVRAISONS DE

LYON

VU

DE FOURVIÈRES ;

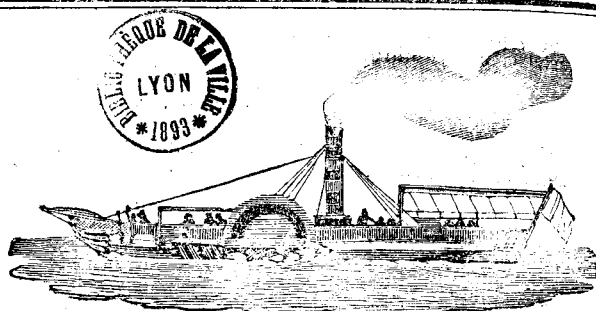
ESQUISSES PHYSIQUES, MORALES ET HISTORIQUES.

Sommaire des 3^e et 4^e livraisons.

La Tour de la Belle-Allemande,	Ernest Falconnet.
Loyasse et la Madeleine,	César Bertholon.
Charbonnières,	Kauffman.
La Guillotière à diverses époques,	Mad. L ^{re} Maignand.
Bellecour, St-Clair et la rue Mercière,	Eug. de Lamerlière.
L'Antiquaille,	Ariste Potton.
La Poste restante,	De Servière.
Le Quartier St-Jean et le Pont de Pierre,	Léon Boitel.
La Prison de Roanne et l'abbé Perrin,	Favier.

(Sans gravures.)

L'éditeur s'est vu forcé de faire paraître en même temps les 3^e et 4^e livraisons pour ne pas nuire à l'intérêt d'un des articles en le partageant entre deux livraisons.



Dimanche 20 octobre,

LES

PAQUEBOTS A VAPEUR

Du Rhône

Reprendront leur service d'hiver.

LE PRIX DES PLACES EST RÉDUIT :

Pour AVIGNON, premières, 20 f. ; secondes, 15 f. S'adresser quai de Retz, n° 42. (2424 4)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2399 2) VENTE JUDICIAIRE
D'un fonds de boulangerie situé à Lyon,
rue Bellecordière, n° 20.

Cette vente est poursuivie à la requête de dame Pierrette Lagier, veuve de Philippe Maupéy, qui était boulanger à Lyon, rue Bellecordière, n° 20, demeurant au même domicile, laquelle agit comme tutrice légale de Rosalie Maupéy, leur fille mineure, seule héritière de droit et sous bénéfice d'inventaire dudit Philippe Maupéy, son père, et fait éléction de domicile et constitution d'avoué dans l'étude et en la personne de M^e Gaspar Flach, licencié en droit, avoué près du tribunal civil de première instance de Lyon, y demeurant, quai Humbert, n° 7, et rue St-Jean, n° 7.

En exécution d'un jugement rendu le vingt-trois septembre mil huit cent trente-trois, par le tribunal civil de première instance de Lyon, enregistré et expédié en forme exécutoire, scellé et signé Mathian, commis-greffier.

Le fonds dont s'agit est placé au rez-de-chaussée de la maison Pauthé, rue Bellecordière, n° 20 ; il se compose d'un four, de tous les ustensiles et objets nécessaires à l'exploitation de la boulangerie et de l'achalandage qui dépend de ce même fonds.

Il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, en vertu du jugement ci-dessus énoncé, sur un cahier des charges, clauses et conditions de la vente et explicatif des objets composant le dit fonds.

L'adjudication aura lieu le jeudi quatorze novembre mil huit cent trente-trois, à quatre heures de l'après-midi, en l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, que le tribunal a commis à cet effet. G. FLACHAT, Avoué.

S'adresser pour de plus amples renseignements, et pour voir le cahier des charges, à M^e Laforest, notaire, ainsi qu'à M. Flach, avoué.

ANNONCES DIVERSES.

(2436 2) VENTE
Des tableaux, dessins, gravures antiques et objets d'art, composant le cabinet de feu M. J.-B. Coulet, ancien avoué à Lyon.

Le jeudi vingt-quatre octobre 1833, et jours suivants, à cinq heures de relevée, place de l'Herberie, n° 2, au premier étage, il sera procédé par un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de plus de 300 tableaux et

4,000 dessins des meilleurs maîtres de toutes les écoles ; d'environ 10,000 gravures de l'œuvre des anciens graveurs allemands, hollandais et italiens, et d'une belle collection d'eaux-fortes de Boissieu, sur papier de Chine ou grand papier ; de 25 vases étrusques de grande dimension ; de marbres et bronzes antiques ou florentins ; de meubles anciens, vitraux, médaillons et objets d'art divers, et d'une riche collection de pierres gravées, camées ou intaillées ; le tout provenant de la succession vacante de feu M. J.-B. Coulet, ancien avoué et amateur distingué de cette ville.

La vente de chaque vacation se composera d'une série de chacun des genres d'objets désignés ci-dessus, en suivant l'ordre numérique de chaque division du catalogue. Les objets vendus le soir, seront préalablement exposés le matin au public, depuis midi jusqu'à deux heures.

(2445) A vendre. — Jolie calèche de voyage, très-solide et presque neuve.

S'adresser chez M. Burdet, rue des Capucins.

(2398 7) Une dame d'un âge mûr et sans suite, ayant de l'instruction, désire se placer dans une maison pour soigner et donner la première éducation à un enfant ; ou comme dame de confiance chez une personne seule de l'un ou de l'autre sexe, avec ou sans enfants. On donnera tous les renseignements désirables.

S'adresser chez M. Thérillon, concierge à la justice de paix, rue Treize-Pas, bâtiment du Collège, de 7 à 10 heures du matin.

RÉPÉTITION DES CLASSES DU COLLÈGE,

Tous les soirs de 6 à 8 heures.
Français, Latin, Grec, Mathématiques, Physique, Italien, etc.

Rue Royale, n° 13, au 3^e.
Prix : 20 f. par mois.
Leçons particulières. (2424 3)

AVIS IMPORTANT.

MM. les propriétaires qui désirent mettre leurs caves à l'abri de l'inondation de la Saône ou du Rhône, sont invités à s'adresser à MM. Bidremant, à Vaise, place de la Pyramide, n. 123, qui se chargeront d'indiquer aux entrepreneurs et ouvriers, des moyens dont ils garantiront le résultat. (2324 11)

(2421 4) Un dessinateur de papiers peints, compositeur et lithographe, désire trouver de l'emploi à Lyon ou lieux environnans. S'adresser au bureau du journal.

ANCIEN

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles-Martin BORDIN et C^e à Chambéry,
Même maison, à Lyon, faubourg de Vaise.

Cette maison a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils peuvent se procurer chez elle, toutes sortes d'arbres à fruit, d'arbres et arbustes d'ornement, toujours verts et à feuilles caduques ; des graines de toute espèce, pour jardins et pour prairies ; des patte d'asperge d'Ulm et de Hollande ; de rosiers à haute et basse tige, dans les espèces remontantes et autres ; enfin toutes sortes de plantes de pleine terre d'orangerie et de serre chaude.

Ayant depuis long-temps reconnu les qualités qui distinguent le murier *de la Chine*, ou murier *multicaule* ; la maison s'est particulièrement occupée de la multiplication de ce précieux végétal ; de manière qu'elle en a, cette année une très-grande quantité de disponibles à la vente, soit à haute soit à basse tige, greffés ou francs de pied ; elle envoie franco son catalogue aux personnes qui lui en font la demande. (2218 5)

RACAHOUT

DES ARABES.

Seul aliment étranger approuvé par l'Académie royale de médecine, et autorisé par deux brevets du gouvernement ;
Rue Richelieu, n° 26.

Le RACAHOUT DES ARABES, dont la célébrité augmente chaque jour, est le déjeuner habituel des princes arabes, du sultan et de ses odalisques ; il communique une fraîcheur et un embouppement remarquables. Les expériences, faites par l'Académie et les professeurs de la faculté, ont prouvé que cet aliment était très-précieux pour les convalescents, les valétudinaires, les poitrines malades ou irritées, les estomacs délabrés, les femmes délicates, les vieillards, les nourrices, les enfans, et toutes les personnes malades ou faibles, ou affectées de gastrites, de rhumes ou de catarrhes. Jamais découverte n'a obtenu ni mérité autant d'honorables approbations ; il remplace pour les déjeuners l'é-

chauffant café et l'indigeste chocolat. Prix : 4 fr. le demi-flacon.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Claraz pharmacien, rue Neuve près la place de la Fromagerie. On y trouve aussi le Rob de Gayac, l'opiat balsamique et pilules de ce nom de M. Guérin de Paris.

avis.

Le sieur SARCEY, marchand tapissier à Lyon, place Montazet, a l'honneur de prévenir le public qu'à la suite de nombreuses recherches, il est parvenu à trouver le moyen de perfectionner les sommiers élastiques ; leur confection lui assure un entier succès, et la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. Ses prix sont très-modérés. (2446)

RHUMES, TOUX, CATARRHES.

Le sirop composé suivant la formule du célèbre professeur CHAUSSIER guérit comme par enchantement, les rhumes, les toux et les catarrhes, ainsi que les maladies de poitrine. Prix : 2 f. 50 c. la bouteille. Dépôt à Lyon, chez MM. Guichard, Vernet, Barre, pharmaciens. (2443)

PASTILLES DE CALABRE,

De POTARD, pharmacien, rue St-Honoré, n° 271, à Paris.

Elles offrent aux personnes en rhumes ou affectées d'asthmes ou de catarrhes un moyen de guérison aussi prompt qu'agréable. Elles calment la toux, facilitent l'expectoration, et n'ont pas l'inconvénient d'échauffer ; leur usage habituel entretient la liberté du ventre.

Seul dépôt à Lyon, chez M. Bonnet, place Bellecour, n° 22 ; Macors jeune, pharmacien, rue Puits-Gaillot. Chaque boîte doit porter la signature de POTARD. (2444)

Specacles du 23 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Comédiens, comédie. — Gulistan, opéra.

CÉLESTINS.

La Jolie Fille de Parme, drame. — Jérôme, vaud.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.